

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 NOVEMBRE 2014**

**Le sept novembre deux mil quatorze à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.**

Présents : MM. PALLUET. GILLET. TILOUCH. DUHEZ. BUHAGIAR. BENATRE. PATIN. MMES LEBEAU. LAJUGIE

Absents : MMS. GAUDARD. CHIZELLE.

Secrétaire de séance : M GILLET

Date de convocation : 30 octobre 2014

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

• CCAS de Maizilly.....	300,00 €
• Resto du Coeur.....	240,00 €
• ALBEC.....	80,00 €
• Amicale des Volontaires du Sang.....	80,00 €
• ADMR .....	80,00 €
• Ligue Nationale contre le Cancer.....	80,00 €
• ADAPEI.....	80,00 €
• Secours populaire.....	80,00 €
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>1020,00 €</u></b>

**2. EAGB et CARTE COMMUNALE**

EAGB : L'Etude d'Aménagement Globale du Bourg a fait l'objet de consultations auprès de 3 entreprises. L'une a répondu que leur surcharge de travail ne permettait pas d'assurer cette étude, 2 autres cabinets ont répondu pour effectuer cette étude :

Oxyria pour un montant de 11 850€ HT

Réalités pour un montant de 10 400€ HT

Carte communale : après avoir rencontré les deux cabinets en concurrence, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet sera bien finalisé sous format informatique.

Aptitudes pour un montant de 10 000 € HT avec numérisation

Réalités pour un montant de 9 300 € HT avec numération

Le Conseil Municipal, après avoir voté et délibéré, choisit à l'unanimité de confier l'Etude d'Aménagement Globale du Bourg et la carte communale au bureau d'étude Réalités.

Ces deux projets font l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat.

### **3. RETOUR DES COMMISSIONS**

Pour faire suite à la fusion intervenue au 1er janvier 2013 entre la Communauté de Communes du Pays de Charlieu et la Communauté de Communes du canton de Belmont de la Loire, Monsieur Le Maire précise que le Conseil Communautaire réuni le 18 septembre 2014 a décidé de valider de nouveaux statuts. Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur ces statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la rédaction des statuts de Charlieu-Belmont Communauté.

### **4. CONVENTION SIEL**

Le Conseil Municipal a évoqué la possibilité d'adhérer à la convention constitutive du SIEL du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (concerne les compteurs de plus de 36 kWa).

### **5. VOIRIE 2015**

Monsieur Georges GILLET informe le conseil municipal des travaux de voirie à prévoir pour l'année 2015 :

(sur base du devis Thivent du 9 oct 2014)

1bis - Sortie local technique	372,80
3bis – VC5 Terre Fayard jusqu'à limite commune	2 911,80
4 et 5 - Chemin Chervier de 0 à 518ml	8 984,49
9 – VC2 Chemin au-dessus du cimetière	3 300,04
11 – Route entre VC3 et RD66	6 251,81
12 – Voie entre RD66 et carrefour étang	8 250,10
13 – Carrefour étang vers Joël Palluet	4 561,82
14 – Chemin des Verchères sur 115ml	2 620,62
15 – Chemin de l'étang vers VC10	6 506,47

Total HT	43 759,95
TVA 20%	8 751,99
TTC	52 511,94

Une demande de subvention sur l'enveloppe de voirie 2015 sera effectuée, le conseil municipal vote à l'unanimité cette demande.

### **6. ENVELOPPE CANTONALE 2015**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 toutes les collectivités devront passer au PESV2 (dématérialisation des données comptable par informatique), et que dans ce contexte, le secrétariat de la mairie a besoin d'acquérir 2 ordinateurs et 1 photocopieur noir et blanc.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire l'acquisition de deux ordinateurs et un photocopieur Noir et Blanc pour un montant de :

- Deux ordinateurs	2 050,00 € HT
- Un photocopieur	1 720,00 € HT

**TOTAL 3 770,00 € HT**

Une subvention auprès du Conseil Général de la Loire dans le cadre de l'enveloppe cantonale d'aides de solidarité sur le reliquat 2014 et l'enveloppe 2015 a été demandée.

## **7. COMMISSION REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Sur la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal procède à la création de la commission de révision des listes électorales, les membres de cette commission seront :

- DESMURS Ginette
- BUHAGIAR Thierry
- TILOUCH Hakim
- PALLUET Joël

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette liste.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

\* Assurances : Hakim TILOUCH informe le Conseil Municipal qui s'est renseigné auprès de 3 assurances pour comparer et renégocier les assurances des bâtiments et des biens.

La SMACL propose un contrat à 2580.28 TTC avec franchise, et 2968.61 TTC sans franchise.

GROUPAMA baisse son contrat 2014 de 380 €, ce qui le porterait à 3162 € TTC.

La MAIF propose un contrat à 3578.23 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer le contrat des assurances, de résilier GROUPAMA dès réception de l'échéancier et de signer dès que possible un nouveau contrat avec la SMACL.

\*Une réunion de mutualisation entre les communes de Mars, Maizilly, Arcinges et Ecoche aura lieu le mardi 18 novembre 2014 à 20H00, Monsieur le Maire donne lecture de projet d'une convention de mutualisation et le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de cette convention.

\*Retour commissions :

Déchets. Hakim TILOUCH mentionne que la réunion sur les déchets a eu lieu à la Communauté de Communes, qu'il y a été fait une présentation du budget et qu'une augmentation de 2% de la redevance incitative est prévue pour 2015. Un projet de reprise de la facturation de par un service de la Communauté de Communes est en cours de réflexion.

Permis de construire. la Communauté de Communes réfléchit à une proposition de création d'un service d'instruction des permis de construire pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Environnement : Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence boue sera étendue à l'ancien canton de Belmont, une renégociation des prestataires est prévue et une assistance par un cabinet juridique s'est mise en place pour aider dans la facturation des boues.

\*Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 15 février 2015 et que l'agent recenseur sera Nathalie CHARTIER secrétaire de Mairie de la Commune.

\*La visite du Député Monsieur Yves Nicolin est prévue pour le 19 décembre 2014 à 19H30

\* Une réunion publique animée par le SPANC sera présentée le 13 novembre à 19H00 concernant l'assainissement non autonome et la mise en conformité.

\* Une battue de pigeons effectuée par les chasseurs est prévue le dimanche 23 novembre 2014.